



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le mercredi 17 avril 2024 et se déroulant au bureau municipal de la municipalité de Lac-Saguay, situé au 257 route 117.

Sont présents et formant quorum:

- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
- M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza

Sont également présents:

- M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
- Mme Marilou Demers, adjointe administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 10 h 34.

2024-04-17/241

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2024 et de la séance extraordinaire du 19 février 2024;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Adoption du Rapport d'activités 2023;
6. Adoption du règlement 2023-04 établissant la tarification pour la déclaration d'état d'urgence;
7. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

- 2024-04-17/242** **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024**
- Il est proposé par :** M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité.
- Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 29 février 2024 soient adoptés, comme préparé par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.
- ADOPTÉE**
-
- 2024-04-17/243** **4 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont tous reçu la copie du relevé bancaire et Visa pour les frais payés durant les mois de FÉVRIER 2024 et de MARS 2024;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par :** M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de FÉVRIER 2024 et de MARS 2024.
- ADOPTÉE**
-
- 2024-04-17/244** **5 - ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**
- CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle a été adopté par la RSSIVR le 22 septembre 2021;
- CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;
- CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;
- CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2023 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge intègre le bilan des réalisations des trois municipalités participantes en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;
- CONSIDÉRANT que les trois municipalités participantes de la Régie ont rempli, adopté en conseil municipal et transféré à la MRC leur portion du Rapport annuel 2023;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par :** M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- D'adopter tel que déposé, le rapport d'activités 2023 relativement au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour transmission au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.
- ADOPTÉE**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

2024-04-17/245

6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-04 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR TOUTE INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE LORS DE LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par M. Sylvain Charette lors de la séance du 20 septembre 2023 et que M. Yves Bélanger a procédé au dépôt du règlement à cette même séance.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté;

CONSIDÉRANT que les membres de la Régie ont convenu d'un mode de facturation incluant les délais de paiement lors de leur participation à une déclaration d'état d'urgence sur leur territoire respectif.

CONSIDÉRANT que cette réglementation simplifie et clarifie le fonctionnement et la facturation de la Régie envers ses membres suite à une déclaration d'état d'urgence sur leur territoire respectif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement 2023-04 établissant la tarification pour toute intervention du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge lors de la déclaration d'état d'urgence.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard la séance est levée à 10 h 42.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER